

Fernand HARVEY et Yves DION

Université du Québec à Rimouski

(1978)

“Les régions
et l’avenir du Québec.”

*Intervention au colloque annuel de l’ACSALF
les 11 et 12 mai 1978
à l’Université d’Ottawa*

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES

CHICOUTIMI, QUÉBEC

<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique par Réjeanne Toussaint, bénévole,
Chomedey, Ville Laval, Qc. courriel: rtoussaint@aei.ca.

[Page web](#) dans Les Classiques des sciences sociales :

http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_toussaint_rejeanne.html

à partir du texte de :

Fernand HARVEY et Yves DION

“Les régions et l’avenir du Québec.”

In ouvrage **La souveraineté du Québec : aspects économique, politique et culturel**. Actes du colloque annuel de l’ACSALF tenu les 11 et 12 mai 1978, pp. 107-119. Montréal : ACSALF, 1978, 295 pp.

La présidente de l’ACSALF, Mme Marguerite Soulière, nous a accordé le 20 août 2018 l’autorisation de diffuser en accès libre à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriels :

La présidente de l’ACSALF, Marguerite Soulière : professeure, École de Service sociale, Université d’Ottawa : marguerite.souliere@uOttawa.ca

Dorval Brunelle : brunelle.dorval@uqam.ca

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5” x 11”.

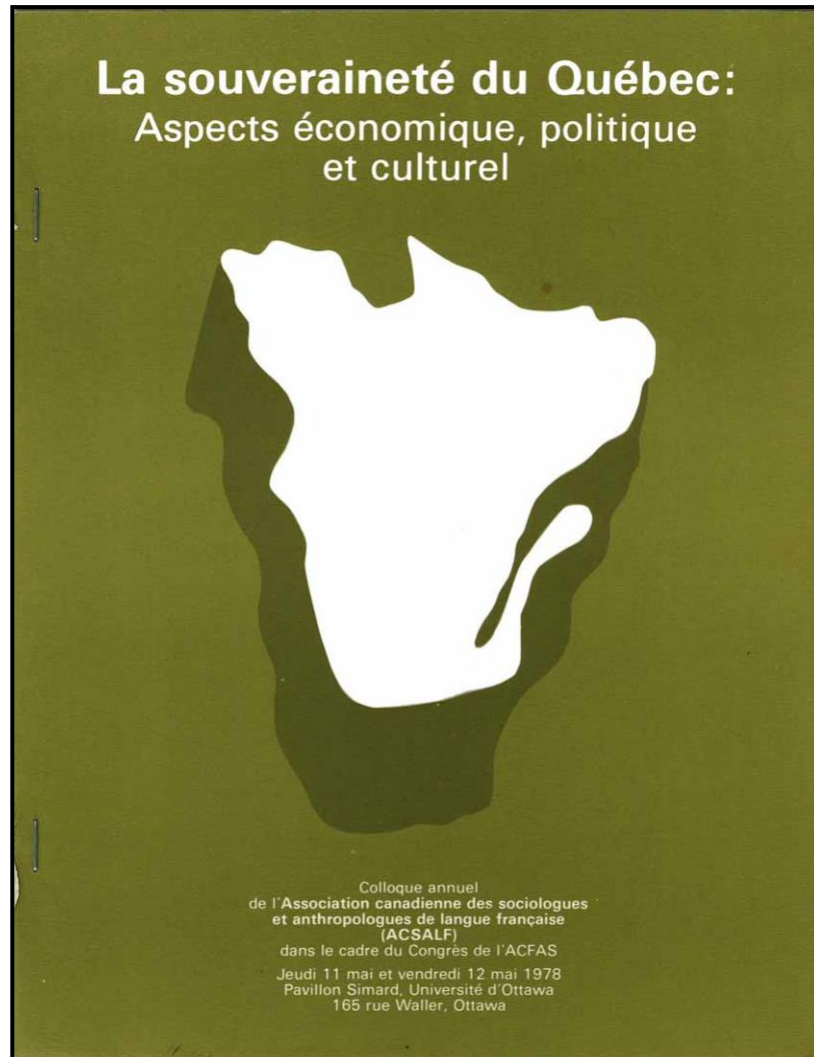
Édition numérique réalisée le 15 mars 2021 à Chicoutimi, Québec.



Fernand HARVEY et Yves DION

Université du Québec à Rimouski

“Les régions et l’avenir du Québec.”



In ouvrage **La souveraineté du Québec : aspects économique, politique et culturel**. Actes du colloque annuel de l'ACSALF tenu les 11 et 12 mai 1978, pp. 107-119. Montréal : ACSALF, 1978, 295 pp.



La présidente de l’ACSALF, Mme Marguerite Soulière, nous a accordé le 20 août 2018 l’autorisation de diffuser en accès libre à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel :

La présidente de l’ACSALF, Marguerite Soulière : professeure, École de Service sociale, Université d’Ottawa : marguerite.souliere@uOttawa.ca

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[107]

**La souveraineté du Québec :
aspects économique, politique et culturel.**
Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1978.

ATELIER 4

**“Les régions et l’avenir
du Québec.”**

**Par Fernand HARVEY, sociologue
et Yves DION, économiste**

Université du Québec à Rimouski

I) L'HÉRITAGE RÉGIONAL

Avant de s'interroger sur l'avenir des régions au Québec, il importe de rappeler brièvement comment elles se sont constituées et dans quelle mesure elles sont devenues une réalité économique, sociale et culturelle.

À la fin du régime français, l'espace peuplé du Québec correspond aux seigneuries de la vallée du St-Laurent, soit un axe central Montréal-Québec avec des prolongements vers la vallée du Richelieu, la Beauce et le Bas Saint-Laurent. Après 1840, on assiste à un vaste mouvement de colonisation qui donne progressivement naissance à de nouvelles régions : l'Estrie, le Saguenay, le Lac St-Jean, les Laurentides, l'arrière-pays du Bas St-Laurent et de la Gaspésie, l'Abitibi, le Témiscamingue. Plus récemment, depuis la seconde guerre mondiale, le développement de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec est venu compléter ce mouvement d'occupation du territoire.

Il ne s'agit pas ici de faire la genèse des régions du Québec mais plutôt de dégager certains traits en rapport avec cette genèse et qui sont

susceptibles d'influencer d'éventuelles politiques concernant le développement régional. Nous retiendrons, pour ce faire, quatre dimensions : la répartition démographique, la structure économique, l'organisation sociale, la culture et le sentiment d'appartenance.

[108]

A) LA RÉPARTITION DÉMOGRAPHIQUE

Dès les débuts de la colonie, la population se concentre surtout dans l'axe Montréal-Québec. Cette tendance n'a pas tellement évolué depuis, de sorte que 80% de la population vit dans le Québec de base, soit le triangle Montréal, Québec, Sherbrooke. La région de Montréal retient à elle seule, 60% de l'ensemble de la population.

Les régions périphériques (Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac St- Jean, Bas St-Laurent-Gaspésie et Côte Nord) n'ont été, en somme, que le déversoir du Québec de base et notamment, des seigneuries. Aujourd'hui, les régions périphériques ne représentent qu'environ 20% de l'ensemble de la population du Québec. Ce faible poids démographique n'est pas sans avoir de conséquences sur le plan politique.

B) LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE

Avant l'essor de l'industrialisation du Québec, soit avant les années 1880, il existait un certain équilibre économique entre les régions en ce qui concerne du moins l'agriculture et l'activité artisanale. Cette dernière était décentralisée sur l'ensemble du territoire. A partir de la fin du XIX^e siècle, l'industrialisation a amorcé un mouvement de centralisation de l'activité manufacturière dans la région de Montréal. Cette tendance est depuis longtemps consacrée et ne laisse aux autres régions du Québec qu'un rôle marginal sur le plan des activités de transformation via les petites et moyennes entreprises et les coopératives. Cette situation de fait explique l'émergence au Québec de la notion de centre/périphérie dans le débat actuel sur les régions.

C) L'ORGANISATION SOCIALE

Sous le régime français, la société globale se caractérisait par une très grande distance entre l'organisation sociale locale et l'organisation sociale d'ensemble. C'est dans l'isolement de la famille, du rang, puis de la paroisse que se sont édifiés les rapports sociaux sur le plan local tandis [109] que le pouvoir royal français, relayé par le gouvernement de Québec, parvenait difficilement à imposer son autorité au niveau local.

Il faut attendre le XIX^e siècle pour que les instances locales deviennent des réalités politiques et qu'apparaissent des instances intermédiaires entre l'organisation sociale d'ensemble et l'organisation locale.

Rappelons que sur le plan local, la première loi créant des municipalités date de 1840 et que le système municipal, qui recouvre le système paroissial déjà existant, prend une forme à peu près définitive en 1855.

C'est entre l'organisation sociale d'ensemble et l'organisation sociale locale qu'il faut situer une instance intermédiaire : l'instance régionale. Or à ce niveau précisément, la cohérence sociale et politique semble la plus faible, historiquement. À ce stade, il convient de distinguer deux agents de structuration de l'espace régional : l'Église et l'État.

Compte tenu de l'emprise du clergé sur la société québécoise, surtout entre 1850 et 1950, on ne s'étonnera pas de constater que l'Église a exercé une profonde influence sur l'organisation sociale à tous les niveaux. Sur le plan régional, le diocèse a été un important agent de structuration de l'espace, non seulement sur le plan religieux, mais également sur le plan social et culturel. On n'a qu'à penser à l'implantation de collèges et d'hôpitaux dans les villes désignées comme sièges épiscopaux, surtout à partir de la fin du XIX^e siècle.

Quant à l'État, son action est demeurée timide en ce qui concerne la mise sur pied d'instances régionales. Les premières divisions en comtés dates de 1792 mais n'ont guère d'influence sur la structuration de l'espace régional. En 1855, la mise sur pied de municipalités de comtés accorde de faibles pouvoirs régionaux aux conseils de comtés. À partir

de 1857, la création de districts judiciaires, qui regroupent deux ou trois comtés, permet la désignation de chefs-lieux disposant de l'équipement relié à l'administration de la justice.

[110]

Par la suite, il faut attendre en 1966 pour que l'État québécois divise le territoire québécois en dix (10) régions administratives pour fins de gestion et de planification, à partir de critères surtout économiques. Ces nouvelles divisions régionales sont maintenant fortement remises en question puisqu'on songe à revenir à la limite du comté pour des raisons socio-culturelles liées au sentiment d'appartenance.

D) LA CULTURE ET LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

Il convient de rappeler que les différentes régions du Québec se sont formées progressivement à partir de l'axe central de peuplement Montréal-Québec. Cette émigration de proche en proche, a eu comme conséquence de maintenir à un degré relativement élevé l'homogénéité de la culture québécoise francophone. C'est pourquoi le problème régional québécois se pose rarement en termes de défense d'un héritage culturel spécifique (comme c'est le cas en Europe par exemple) mais plutôt en termes de disparités régionales.

Malgré l'histoire récente des régions au Québec, on n'en relève pas moins l'existence d'un fort sentiment d'appartenance dans certains cas. À cet égard, le cas de la Beauce et celui du Saguenay sont bien connus.

Bien que ce phénomène ait été peu étudié à l'échelle du Québec, il semble bien que ce sentiment d'appartenance à la région soit plus élevé dans les régions périphériques que dans le Québec de base où la population s'identifie davantage à la société globale québécoise dominée par la culture montréalaise.

Ce survol rapide de l'héritage régional démontre qu'il s'agit d'une question relativement nouvelle au Québec. La difficulté d'identifier clairement des limites entre les régions indique clairement le peu de traditions socio-politiques à ce niveau. Cependant, le débat autour des

disparités économiques régionales, amorcé à partir des années soixante (1960) a permis de relancer la question des régions.

[111]

Les tendances structurelles et historiques étant ce qu'elles sont, examinons maintenant quelles seraient les orientations du développement économique et régional, dans l'hypothèse de la souveraineté du Québec ...

II) LES ORIENTATIONS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

Même si cela va de soi, il n'est pas inutile de se rappeler qu'au moment de l'accession à la souveraineté politique du Québec, les dilemmes auxquels fait face l'économie québécoise demeurent : dilemme Montréal/région et dilemme économie traditionnelle/économie moderne. Il en va de même d'un certain nombre de problèmes : celui des disparités économiques régionales demeure celui du contrôle étranger de l'économie demeure, et celui du pouvoir de décision, en bonne partie. Actuellement, l'État québécois s'efforce déjà de ménager les susceptibilités. Ne sera-t-il pas contraint à continuer de le faire à tout le moins dans les premiers temps de l'indépendance ?

Il est aussi important de constater que certains problèmes deviendront plus urgents à régler et qu'on ne renverse pas du jour au lendemain des tendances structurelles persistantes sans avoir à faire des choix difficiles. D'un autre côté, il est tout aussi vrai de dire qu'avec l'accession à la souveraineté politique, l'État québécois récupère la totalité des ressources fiscales québécoises et n'a plus à se débattre dans deux structures administratives d'intervention parallèle.

Dès lors, la nouvelle situation créée par l'indépendance pourrait effectivement permettre au Québec d'établir des stratégies et des politiques économiques plus cohérentes et efficaces, en fonction des intérêts québécois d'abord. On n'aurait plus à se perdre dans des querelles paralysantes comme celle de la taxe de vente en raison de

l'existence de deux gouvernements obéissant à des politiques économiques différentes du moins quant à leur impact.

Cette nouvelle situation favoriserait de plus une meilleure rationalisation des ressources financières en évitant le double emploi et en permettant, par une saine gestion, de dégager des ressources supplémentaires [112] pouvant servir à des fins plus utiles. Dans la même perspective, il serait possible d'envisager une plus grande concentration et une meilleure coordination au niveau des politiques et des programmes d'intervention.

En d'autres termes, en mettant de côté pour l'instant les modalités d'une éventuelle association économique, la souveraineté politique, permettrait au Québec de devenir un État souverain disposant des moyens d'intervention communs à tout État souverain.

Par contre, ceci étant dit, comme dans la plupart des autres pays, le Québec continuera à faire face à des problèmes de disparités régionales. Au départ, la seule véritable amélioration possible par rapport à la situation actuelle consistera à atténuer la partie des disparités régionales dues à l'existence de la double structure de décision et d'intervention qui conduit trop souvent à la confusion et à l'incohérence. Mais cela ne suffira pas à faire disparaître les disparités régionales. Par la suite, tout dépendra de la façon dont sera abordée la problématique économique et régionale québécoise.

L'État québécois souverain, on peut le présumer, aura des politiques économiques québécoises conçues et appliquées en fonction des québécois. Mais, c'est tout. Quant à connaître la nature de cette politique, tout dépendra de l'idéologie du parti politique au pouvoir ainsi que de la volonté politico-sociale des québécois. Une fois l'indépendance acquise, rien ne sera encore totalement dit sur la société dans laquelle veulent vivre les Québécois. Peut-on même dire qu'elle pourra correspondre globalement à la conception qu'en véhiculera alors le parti politique au pouvoir ?

Vers quoi semble se diriger actuellement le Parti québécois ? Au niveau des thèses spatiales de développement économique, il semble délaisser la thèse Montréal et villes satellites (thèse HMR) et la thèse du triangle urbain central (Montréal-Sherbrooke-Trois-Rivières) pour explorer plus à fond la thèse Montréal et Capitales régionales. Cette thèse veut s'inscrire dans le sens d'une politique de décentralisation et

de régionalisation. On veut donc ainsi renforcer Montréal mais tout en créant des foyers de croissance dans les [113] régions pouvant soutenir leur développement. Si cette thèse, notamment pour les régions-ressources ou périphériques, peut paraître plus favorable que les précédentes, elle n'en assure pas pour autant leur développement. Les régions, et surtout leur capital, sont loin de faire face aux mêmes problèmes et ne peuvent se développer à partir d'une même politique. Comment ainsi créer À Rimouski, qui est essentiellement une ville de services sans véritable armature industrielle, un de ces foyers de croissance dont les effets d'entraînement pourraient au mieux atteindre Matane et Rivière-du-Loup ? Qu'en est-il alors de la Gaspésie ?

Au niveau des choix de production et de l'allocation des activités sur l'espace québécois, le Parti québécois, en raison de l'urgence des problèmes, penche vers des stratégies sectorielles plutôt que sur la conception d'une stratégie globale qui prend du temps. Les minisommets économiques ainsi que les politiques économiques qui en découlent s'inscrivent dans cette optique.

À plus long terme, on s'orienterait sur une double stratégie :

- une stratégie de substitution des importations définie en fonction des intérêts québécois et tenant compte de certaines réalités économiques telles que les biens à économie d'échelle ;
- une stratégie basée sur l'exportation de produits manufacturiers et en particulier sur la transformation des ressources. L'extraction et une première transformation de la ressource auraient lieu dans les régions-ressources, alors que la seconde transformation et la fabrication se réaliseraient dans le Québec de base. On espère ainsi mieux établir les liens intersectoriels et interrégionaux. Dans ce cadre on s'efforcera de déconcentrer l'activité industrielle entre Montréal et le Québec de base, entre le Québec de base et les régions-ressources.

[114]

Une telle orientation aurait certes plus de chances de se réaliser dans un Québec souverain pouvant définir ses propres stratégies que dans un Québec assujéti à une double stratégie québécoise et canadienne.

Toutefois, certaines contraintes dues à la présence canadienne et américaine demeureront. On peut aussi se demander jusqu'où pourra aller la déconcentration. Tel que nous venons de le souligner, elle devrait se limiter aux ressources et en ce qui concerne les régions, à une première transformation, à moins d'avantages comparatifs évidents. Il est peu probable par exemple que le gouvernement québécois force une nouvelle entreprise d'IBM à s'installer à Rimouski à coup de subventions comme le gouvernement fédéral a fait pour IBM à Bromont. De même, le MIC, devant une entreprise qui pensait à s'installer au Québec, l'a rarement incitée à s'installer à Hull de peur de la voir traverser la rivière Outaouais.

En somme, en raison des forces en présence, des pouvoirs de décision et des lieux de décision, inévitablement on peut s'attendre à ce que la hiérarchie soit respectée : Montréal d'abord, régions de base ensuite, enfin les régions périphériques dans la mesure où les pressions seront suffisantes. Les régions-ressources demeureront régions-ressources et ne pourront espérer un développement qu'à partir de ces dernières.

III) LES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES

Un minimum de réalisme nous force à croire que la tendance naturelle et probablement inévitable de développement économique québécois se fera en fonction de Montréal et du Québec de base où se concentre la majorité de la population québécoise et où l'économie n'est pas déjà en très bonne santé. Au départ, les régions périphériques ont peu de poids réel dans la balance (et en auraient probablement encore moins dans l'avenir) sauf dans la mesure où elles servent à la prospérité du centre. Comme nous l'avons souligné, les disparités économiques peuvent s'atténuer, mais sont là pour demeurer longtemps, à moins d'un revirement décisif et soutenu. De plus, le développement restera basé sur les ressources.

[115]

Par contre, ce n'est pas tant le problème des disparités qui inquiètent le plus les régions périphériques, que la situation intolérable du chômage et de l'assistance sociale qui les maintiennent dans un état de

dépendance inacceptable. Pour la population de ces régions, l'émigration vers les grands centres industrialisés et la concentration urbaine dans leur territoire par la fermeture des localités marginales apparaissent de plus en plus comme une solution inacceptable. Les gens veulent demeurer dans leur région pour y travailler et pour participer au processus de développement.

Il faut donc permettre à la population des régions périphériques de vivre sur son territoire, de développer une pensée régionale et de définir ses propres priorités, au niveau du développement économique et social. En dehors des grandes orientations qui concernent le Québec dans son ensemble, les régions doivent avoir la possibilité d'élaborer leurs projets de développement au lieu d'être constamment en position de réaction et de lutte contre les modèles imposés de l'extérieur. La première dépendance à briser est la dépendance de la pensée. D'un côté, la région doit devenir capable de répondre aux modèles qui lui viennent de l'extérieur, et de l'autre, elle doit devenir capable de forcer les autres à répondre à ses propres modèles. À cet égard, les universités nouvellement implantées dans les régions périphériques sont susceptibles d'apporter une contribution importante au développement d'une pensée régionale, pourvu qu'on leur en donne les moyens.

Déjà dans l'Est du Québec, les gens, bien qu'encore de façon limitée, prennent conscience de la possibilité d'orienter leur développement économique et social selon leurs désirs et le mode de vie souhaité. C'est là à notre avis qu'on peut commencer à parler du contrôle social du développement économique pour les régions périphériques : JAL, Coopérative d'aménagement de ressources du transcontinental, Pêcheurs-Unis du Québec, coopérative agricole du Bas St-Laurent, Cartonnerie de Cabano, scierie d'Esprit-Saint, projet de Val-Brillant, etc.. D'abord sectorielles, les actions coopératives et populaires se dirigent maintenant vers l'aménagement intégré des ressources. La création récente d'une Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec (SAIREQ) illustre bien cette tendance.

[116]

Si l'État central d'un Québec souverain veut libérer les régions, il devra leur permettre de contrôler une partie de leur développement économique. On ne lui demande pas d'amener IBM à Rimouski, on lui demande de permettre que des projets comme la papeterie de Val-

Brillant existent, que des expériences comme JAL puissent survivre autrement qu'à coups de pressions et que des expériences comme l'aménagement intégré des ressources se multiplient.

IV) LES PROBLÈMES LIÉS AU CONTRÔLE SOCIAL DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'hypothèse d'une véritable régionalisation de certains pouvoirs ne réglera pas pour autant tous les problèmes liés au contrôle social du développement régional. Le type de structure politique régionale qui sera adopté et les groupes sociaux qui en prendront le contrôle constituent deux problèmes majeurs sur lesquels on ne peut pour l'instant qu'émettre des hypothèses.

A) La structure politique régionale

Le projet de régionalisation du gouvernement québécois s'appuie sur une réforme des conseils de comtés qui leur permettra de prendre en charge le développement et l'aménagement de leur territoire. Cette option s'appuie sur ces critères socio-culturels liés au sentiment d'appartenance à une région restreinte, plutôt que sur ces critères économique-administratifs qui caractérisent les divisions régionales actuelles.

On se réfère ainsi à l'espace vécu, plutôt qu'à l'espace administratif d'une bureaucratie centrale lointaine. Et c'est tant mieux! Mais la mise sur pied de cette nouvelle structure régionale devra surmonter plusieurs obstacles dont le moindre n'est pas l'absence de traditions régionales au niveau administratif et l'absence de personnel de cadre compétent en nombre suffisant.

[117]

D'autres difficultés risquent de surgir : quels seront les rapports entre les conseils de comtés et le gouvernement central à Québec ? Si nous sommes en présence de cinquante à cent conseils de comtés, ceux-ci

auront-ils les ressources humaines et financières nécessaires pour exercer un véritable contrôle sur le développement et l'aménagement régional ? Ou bien seront-ils à la remorque, enfin de compte, du gouvernement central pour toute action de planification et de développement ? On aboutirait alors à la séparation entre le développement, réservé au gouvernement central, et à l'aménagement, confié aux conseils de comtés.

Que deviendront dans tout cela les dix régions administratives actuelles ? Il semble difficile d'envisager leur disparition dans la mesure où la déconcentration des services du gouvernement central va demeurer une nécessité après la réforme envisagée et qu'une décentralisation des ministères au niveau de chaque conseil de comté apparaît irréaliste.

Dans la mesure où le sentiment d'appartenance à un espace plus restreint constitué par le comté n'exclut pas le besoin et la nécessité d'une coordination à une échelle régionale plus vaste, il y a fort à parier que dans certains coins du Québec, on assistera à un regroupement de conseils de comtés sur la base des régions administratives actuelles, compte tenu des traditions qui se sont développées depuis une dizaine d'années.

B) Les groupes sociaux et le pouvoir régional

Le deuxième problème majeur lié au contrôle social du développement régional concerne les groupes sociaux en cause à l'intérieur de chaque région.

Les structures régionales actuelles créées à la fin des années soixante ('60) permettent à divers organismes de faire entendre leurs revendications, soit à l'intérieur des Conseils régionaux de développement ou de leurs conseils spécialisés, soit de façon indépendante. Ces divers groupements [118] ayant des assises sociales différentes et des intérêts souvent divergents ont joué jusqu'ici le rôle de groupes de pression. C'est, du reste, le seul rôle qu'ils pouvaient jouer étant donné l'absence de véritables pouvoirs décisionnels au niveau régional.

Il n'y a donc pas lieu de se surprendre que dans certaines régions, comme l'Est du Québec par exemple, les CRD aient souvent changé d'orientation politique, étant dominés tantôt par la bourgeoisie commerçante, tantôt par L'OPDQ, tantôt par les mouvements populaires.

Jusqu'ici, en dépit de certaines frictions entre les groupements régionaux, c'est surtout en fonction du pouvoir central à Québec que se sont dirigées les revendications. On a même assisté à des fronts communs à l'intérieur d'une même région. Ce fut le cas dans le Bas Saint-Laurent pour s'opposer au déménagement à Québec de l'Institut de Marine de Rimouski.

Mais à partir du moment où l'on confiera de véritables pouvoirs aux régions, à partir du moment où il y aura des enjeux réels, on assistera à une lutte pour le pouvoir entre les différents groupements d'une même région. Dans la mesure où une décision politique régionale impliquera des choix, des conflits inévitables surgiront entre les différents groupements dont les assises économiques et sociales sont différentes.

Ainsi, dans l'hypothèse d'une régionalisation effective, on verra apparaître avec plus de clarté les rapports de classes à l'intérieur des régions. Dans cette perspective, on peut se demander qui des élites traditionnelles ou des mouvements populaires exerceront le plus d'influence au sein des conseils de comté. Il faut avouer, à cet égard, que les élites traditionnelles ont une bonne longueur d'avance dans la course qui s'amorce car ils dominent depuis longtemps la scène municipale.

[119]

En guise de conclusion, un certain nombre d'aspects méritent d'être soulignés. Ils découlent de ce qui vient d'être dit.

1- On peut identifier des régions au Québec à partir de critères tels que le milieu naturel, la polarisation économique, l'identité culturelle, mais l'histoire du Québec se caractérise par l'absence d'institutions régionales sur le plan politique et administratif. En d'autres termes, les régions au Québec, c'est tout sauf le politique.

2- Dans l'hypothèse d'un Québec indépendant, la régionalisation deviendra une nécessité à défaut de quoi, nous aurons un État très centralisé.

3- La réforme envisagée par le Parti québécois visant à créer des structures politiques et administratives régionales constitue un projet d'envergure qui pourrait marquer un tournant majeur dans l'histoire du Québec. Cependant, pour réussir, cette réforme devra surmonter certains obstacles liés à l'esprit traditionnel des élites qui contrôlent la scène municipale et à l'absence de traditions politiques régionales. Il faudra voir dans quelle mesure les agents de changement social qui œuvrent dans les mouvements populaires en marge du pouvoir pourront et voudront participer à ces nouvelles structures régionales.

4- En dépit des efforts de régionalisation, les forces structurelles de domination économiques, sociales et culturelles de la région montréalaise continueront de s'exercer sur les régions périphériques. La marge de manœuvre du pouvoir politique dans l'éventualité d'un Québec souverain demeurera très mince à cet égard. Cette tendance demeure inévitable mais il faudra prendre conscience que l'avenir du Québec repose sur un meilleur équilibre entre la région de Montréal et les autres régions du Québec.

5- La régionalisation aura atteint ses objectifs dans la mesure où elle permettra de développer l'esprit d'innovation dans les différentes régions du Québec, tant au niveau de la pensée et de l'organisation sociale que de la technologie.